

61327-2026 - Hange

Prantsusmaa – Laste päevaholdusteenused – Concession de service public pour la gestion de huit structures petite enfance

OJ S 19/2026 28/01/2026

Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord

Teenused

1. Hankija

1.1. Hankija

Ametlik nimi: COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE GARONNE

E-posti aadress: c.fernandez@cc-coeurdegaronne.fr

Hankija õiguslik vorm: Kohalik omavalitsus

Hankija tegevus: Üldised avalikud teenused

2. Menetlus

2.1. Menetlus

Pealkiri: Concession de service public pour la gestion de huit structures petite enfance
Kirjeldus: Depuis janvier 2022, la Communauté de Communes Coeur de Garonne a confié par une concession de service public l'exploitation de 8 structures d'accueil de la petite enfance destinées à l'accueil d'enfants de moins de 4 ans dont 7 crèches et une micro-crèche : les multi-accueil : - « les canaillous » à Lherm, capacité 35 places ; - « Brin d'éveil » à Bérat, capacité 45 places ; - « Les Pitchouns du Savès » à Rieumes, capacité 33 places ; - « Le Chaudron magique » à Sainte-Foy de Peyrolières, capacité 25 places ; - « Les Lutins du Bosquet » à Le Fousseret, capacité 33 places ; - « Les petits bouts de la Garonne » à Cazères, capacité 30 places ; - « A petits pas » à Martres-Tolosane, capacité 25 places ; - micro-crèche « Les Petits Loups du plateau » à Boussens, capacité 10 places. fin de la concession actuelle : 31/12/2026. Concession qui s'inscrit dans une territoire 100% inclusif. Par délibération en date du 20 novembre 2025, la Communauté de Communes Coeur de Garonne a pris la décision de concéder une nouvelle fois la gestion des huit (8) structures de petite enfance susmentionnées dans le cadre d'un contrat de concession de service public. délai de validité des offres : 270 jours à compter de la date limite de remise des offres finales. Les soumissionnaires devront présenter une offre de base entièrement conforme au cahier des charges, avec une hypothèse de 4 semaines de fermeture par an (hors journées pédagogiques et jours fériés) Ils devront également présenter une offre variante obligatoire, avec une hypothèse de 5 semaines de fermeture par an (hors journées pédagogiques et jours fériés), soit une semaine de fermeture supplémentaire aux petites vacances d'avril. A noter : l'offre variante est une modalité alternative de l'organisation du service. Elle n'est pas une modification de l'objet ni de l'économie générale de la concession. Les prestations objet de l'offre de base devront être chiffrées financièrement dans l'annexe n°1-1 (Compte d'Exploitation Prévisionnel pour l'offre de base. Celles de l'offre variante seront chiffrées financièrement dans l'annexe n°1-2 (Compte d'Exploitation Prévisionnel pour l'offre variante. Chacune des offres remises par les candidats seront notées individuellement (offre de base et offre variante), sur la base des mêmes critères. visites sur site obligatoire : 16 et 17 février 2026 (9h-12h / 14-17h). Le nombre de personnes est limité à 3 par opérateur économique. Les

candidats sont invités à informer la Collectivité par tout moyen de leur présence (LR avec AR, email, courrier simple...) au plus tard le 12/02/2026. Contact : Laurence BAILLARD, responsable Petite Enfance l.baillard@cc-coeurdegaronne.fr
Menetluse tunnus: d1629c24-c540-4a01-bb24-0300da597837
Sisemine tunnus: DSP-2026-01

2.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Teenused

Peamine liigitus (cpv): 85312110 Laste päevahooldusteenused

Täiendav liigitus (cpv): 85312110 Laste päevahooldusteenused

2.1.3. Maksumus

Eeldatav maksumus käibemaksuta: 20 500 000,00 EUR

2.1.4. Üldine teave

Lisateave: La concession de service public arrivant à son terme le 31/12/2026, elle devra être renouvelée en janvier 2027. Durée : 5 ans à compter du 01/01/2027. La présente consultation a pour objet de recueillir, à une date unique, les candidatures et les offres des soumissionnaires, remises sous plis distincts. La commission instituée par l'article L. 1411-5 du Cgct arrêtera la liste des candidats admis à présenter une offre, procèdera à leur analyse et rendra un avis. En application de l'art.L.3124-2 du code de la commande publique, avant la mise en oeuvre de la phase de négociations, le pouvoir adjudicateur éliminera les offres inappropriées au sens de l'art.L3124-2 du code de la commande publique. Après analyse des offres et application des critères d'attribution, le concédant pourra engager librement des négociations par tout moyen permettant d'assurer une traçabilité écrite (les négociations pourront se dérouler par email). des auditions contradictoires porteront sur l'analyse globale du projet proposé par le candidat, sa capacité à répondre aux contraintes de service public, la qualité du contenu technique de son offre, la qualité du projet d'établissement, sa capacité économique et financière et la pertinence des charges présentées dans le Cep. A l'issue de chaque audition, le concédant se réservera le droit de demander aux candidats des compléments d'informations et/ou des adaptations techniques et financières sur la mise en oeuvre de leur offre. Le choix du concessionnaire sera soumis au vote du conseil communautaire. Seule la transmission des documents par voie électronique est autorisée. Elle est effectuée sur la plateforme suivante : <http://www.ladepeche-marchespublics.fr> . Les modalités de remise des plis sont définies dans le règlement de consultation. Le dossier de consultation des offres est téléchargeable sur le site : www.ladepeche-marchespublics.fr Lors du téléchargement du Dce, le candidat doit renseigner l'ensemble des champs (nom de l'entreprise, adresse électronique,...) afin de bénéficier automatiquement de toutes les informations complémentaires, diffusées le cas échéant, lors du déroulement de la présente consultation. La responsabilité du concédant ne saurait être recherchée en cas d'impossibilité ou d'incident de transmission résultant du défaut ou de la fourniture de renseignements erronés. Les questions devront être posées sur la plateforme de dématérialisation 8 jours avant la date limite de remise des offres. Les réponses aux questions seront transmises selon un rythme hebdomadaire dans un délai de 8 (huit) jours ouvrés à compter de la première question en suspens. Les dernières réponses seront transmises 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des propositions. Les questions et les réponses ainsi apportées sont considérées comme faisant partie intégrante du dossier de consultation. Date d'envoi du présent avis au Joue, sur le Boamp et à la publication spécialisée : 27/01/2026

Õiguslik alus:

Direktiiv 2014/23/EL

2.1.6. Kõrvaldamise alused

Väljajätmise aluste allikad: Hankedokument

5. Osa

5.1. Osa: LOT-0000

Pealkiri: Concession de service public pour la gestion de huit structures petite enfance
Kirjeldus: Depuis janvier 2022, la Communauté de Communes Coeur de Garonne a confié par une concession de service public l'exploitation de 8 structures d'accueil de la petite enfance destinées à l'accueil d'enfants de moins de 4 ans dont 7 crèches et une micro-crèche : les multi-accueil : - « les canaillous » à Lherm, capacité 35 places ; - « Brin d'éveil » à Bérat, capacité 45 places ; - « Les Pitchouns du Savès » à Rieumes, capacité 33 places ; - « Le Chaudron magique » à Sainte-Foy de Peyrolières, capacité 25 places ; - « Les Lutins du Bosquet » à Le Fousseret, capacité 33 places ; - « Les petits bouts de la Garonne » à Cazères, capacité 30 places ; - « A petits pas » à Martres-Tolosane, capacité 25 places ; - micro-crèche « Les Petits Loups du plateau » à Boussens, capacité 10 places. fin de la concession actuelle : 31/12/2026. Concession qui s'inscrit dans une territoire 100% inclusif. Par délibération en date du 20 novembre 2025, la Communauté de Communes Coeur de Garonne a pris la décision de concéder une nouvelle fois la gestion des huit (8) structures de petite enfance susmentionnées dans le cadre d'un contrat de concession de service public. délai de validité des offres : 270 jours à compter de la date limite de remise des offres finales. Les soumissionnaires devront présenter une offre de base entièrement conforme au cahier des charges, avec une hypothèse de 4 semaines de fermeture par an (hors journées pédagogiques et jours fériés) Ils devront également présenter une offre variante obligatoire, avec une hypothèse de 5 semaines de fermeture par an (hors journées pédagogiques et jours fériés), soit une semaine de fermeture supplémentaire aux petites vacances d'avril. A noter : l'offre variante est une modalité alternative de l'organisation du service. Elle n'est pas une modification de l'objet ni de l'économie générale de la concession. Les prestations objet de l'offre de base devront être chiffrées financièrement dans l'annexe n°1-1 (Compte d'Exploitation Prévisionnel pour l'offre de base. Celles de l'offre variante seront chiffrées financièrement dans l'annexe n°1-2 (Compte d'Exploitation Prévisionnel pour l'offre variante. Chacune des offres remises par les candidats seront notées individuellement (offre de base et offre variante), sur la base des mêmes critères. visites sur site obligatoire : 16 et 17 février 2026 (9h-12h / 14-17h). Le nombre de personnes est limité à 3 par opérateur économique. Les candidats sont invités à informer la Collectivité par tout moyen de leur présence (LR avec AR, email, courrier simple...) au plus tard le 12/02/2026. Contact : Laurence BAILLARD, responsable Petite Enfance l.baillard@cc-coeurdegaronne.fr
Sisemine tunnus: S-PF-41069

5.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Teenused

Peamine liigitus (cpv): 85312110 Laste päevahooldusteenused

Täiendav liigitus (cpv): 85312110 Laste päevahooldusteenused

5.1.3. Eeldatav kestus

Alguskuupäev: 01/01/2027

Kestus: 60 Kuud

5.1.5. Maksumus

Eeldatav maksumus käibemaksuta: 20 500 000,00 EUR

5.1.6. Üldine teave

Reserveeritud osalemine:

Osalemine ei ole reserveeritud.

Tuleb esitada lepingu täitmiseks määratud töötajate nimed ja nende kutsekvalifikatsioonid:

Hanketingimus

Hankeprojekt, mida ei rahastata ELi vahenditest

Hanke suhtes kohaldatakse riigihankelepingut (GPA): ei

5.1.9. Kvalifitseerimistingimused

Valikukriteeriumide allikad: Teade

Kriteerium: Teenuselepingute jaoks on vaja luba või kuulumist teatud organisatsiooni

Valikukriteeriumi kirjeldus: Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, les candidatures seront sélectionnées en fonction des critères suivants : Garanties professionnelles et financières ; Respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue à l'article L. 5212-2 du Code du travail ; Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Lettre de candidature modèle Dc1 disponible sur www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat - document distinct des autres pièces listées ci-dessous ; Pouvoir de la ou les personnes habilitées à engager la société ou le groupement ; Pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalité des entreprises ; Le justificatif de l'inscription du candidat ou de chacun des membres du groupement au registre du commerce et des sociétés (extrait K bis de moins de trois mois ou document d'effet équivalent) Certificat visé à l'article R. 3123-18 du Ccp justifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales prévues à l'article L.3123-2 du Ccp. Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat : N'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1, L. 8221-2, L. 8221-3 à L. 8221-5, L. 8251-1 et L. 8256-2 et suivants, L. 8231-1, L. 8234-1 et suivants, L. 8241-1, L. 8241-2, L. 8243-1 et L. 8243-2 du Code du travail ou des infractions de même nature dans un autre état de l'Union Européenne ; N'est pas en liquidation judiciaire et si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet ; Ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de concourir à la présente consultation, ou d'une interdiction équivalente pour un candidat étranger ; Documents attestant du respect des articles L. 5212-1 à L. 5212-5 du Code du travail relatifs à l'emploi des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés : le candidat, s'il est assujéti à l'obligation définie aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail adressera l'attestation de souscription au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, de la déclaration visée à l'article L. 5212-5 du même code, ou s'il en est redevable, une attestation de versement de la contribution visée aux articles L. 5212-9 à L. 5212-11 du Code du travail ; Déclaration du candidat obligatoirement signée et renseignée dans toutes ses rubriques. A cet effet, l'imprimé Dc2 est recommandé (téléchargeable sur le site www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) comprenant notamment les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles techniques et financières de l'entreprise ; Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;

Kriteerium: Professionaalne riski hüvitis kindlustus

Valikukriteeriumi kirjeldus: Responsabilité civile et professionnelle (préciser le niveau de couverture en euros)

Kriteerium: Keskmise aastane töõjõud

Valikukriteeriumi kirjeldus: La liste des moyens humains et techniques dont le candidat dispose pour la gestion du présent contrat de concession

Kriteerium: Muud majanduslikud või finantsnõuded

Valikukriteeriumi kirjeldus: Bilans, comptes de résultat et annexes certifiés ou documents équivalents sur les trois dernières années pour lesquelles l'établissement de ces documents est obligatoire en vertu de la loi. Si le candidat est une société filiale, les éléments financiers (bilans, comptes de résultats et annexes certifiés) et l'extrait Kbis devront être fournis par la maison-mère ; Si l'opérateur économique est une société filiale, la convention de gestion avec la société-mère devra être transmise (et notamment les détails de calcul des frais de structure refacturés à la filiale) ;Schéma de l'actionnariat de la société candidate, et le cas échéant, solidité financière de ses gérants ;

Kriteerium: Viited määratud teenustele

Valikukriteeriumi kirjeldus: Un mémoire présentant l'opérateur économique, son savoir-faire en matière d'exploitation du service en rapport avec l'objet de la concession ; Un mémoire présentant les renseignements relatifs à la nature de l'activité, qualifications professionnelles, moyens techniques et humains dont l'opérateur économique dispose pour assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public objet de la présente consultation ; Les références acquises en matière d'exploitation et de gestion de services comparables au service concédé ou toute autre référence pertinente, au cours des 5 dernières années, en indiquant le montant des prestations exécutées, le lieu et l'époque d'exécution. Si l'opérateur économique gère actuellement des prestations similaires à celles de l'objet du concédant : leur localisation et les caractéristiques principales de son activité. L'opérateur économique pourra produire des certificats de capacités ou attestations de bonne exécution

5.1.10. Pakkumuste hindamise kriteeriumid

Kriteerium:

Liik: Kvaliteet

Kirjeldus: qualité technique de l'offre : voir le détail dans le règlement de consultation

Hindamise kaalukriteeriumi kategooria: Kaal (protsentides, täpne)

Hindamiskriteerium – arv: 40

Kriteerium:

Liik: Hind

Kirjeldus: qualité financière de l'offre : voir le détail dans le règlement de consultation

Hindamise kaalukriteeriumi kategooria: Kaal (protsentides, täpne)

Hindamiskriteerium – arv: 40

Kriteerium:

Liik: Kvaliteet

Kirjeldus: qualité de l'offre en matière sociale : voir le détail dans le règlement de consultation

Hindamise kaalukriteeriumi kategooria: Kaal (protsentides, täpne)

Hindamiskriteerium – arv: 20

5.1.11. Hankedokumendid

Hankedokumentide aadress: <https://ldm.aws-achat.info//avis/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=41069>

Sihtotstarbeline teabevahetuskanal:

Nimi: AW Solutions

5.1.12. Hanke tingimused

Esitamise tingimused:

Elektrooniline esitamine: Nõutav

Esitamise aadress: <https://ldm.aws-achat.info//avis/index.cfm?fuseaction=demat.termes&IDM=41069>

Keeled, milles võib pakkumusi või osalemistaotlusi esitada: prantsuse keel

Pakkumuste esitamise tähtaeg: 23/03/2026 12:00:00 (UTC+01:00) Kesk-Euroopa aeg, Lääne-Euroopa suveaeg

Lepingutingimused:

Lepingu täitmine peab toimuma kaitstud tööhõive programmide raames: Ei

Lepingu täitmisega seotud tingimused: Les ressources du concessionnaire se décomposent comme suit : - la participation des familles - la prestation de service unique (PSU) par la CAF ; - la compensation financière du concédant ; - les bonus versés par la CAF dans le cadre de la CTG ; - les subventions versées par d'autres organismes; - les éventuelles autres recettes. Le concessionnaire exploite le service à ses risques et périls. Le candidat pourra répondre soit sous la forme d'un contractant unique, soit sous la forme d'un groupement solidaire ou d'un groupement conjoint dont le mandataire sera solidaire. Une même entreprise ne peut déposer à la fois une candidature individuelle et une candidature dans le cadre d'un groupement, ni être membre de plusieurs groupements. L'identité, le rôle et, eu égard aux compétences, la complémentarité de chacun des membres du groupement devront être clairement précisés

E-arveldamine: Nõutav

Kasutatakse elektroonilisi tellimusi: ei

Kasutatakse elektroonilisi makseid: ei

5.1.16. Lisateave, lepitus ja vaidlustus

Vaidlustusorgan: Tribunal administratif de Toulouse

Teave vaidlustamise tähtaegade kohta: Peuvent être formés devant la juridiction visée au VI. 4.1 : - un référé précontractuel jusqu'à la signature du contrat conformément à l'article L551.1 et suivants du code de justice administrative (C.J.A.) - un référé contractuel à compter de la signature du marché et dans un délai de 31 jours suivants la publication de l'avis d'attribution conformément à l'article L551-13 et s. du CJA - un recours en contestation de la validité du marché, conformément à l'arrêt du CE du 4 avril 2014 "Tarn et Garonne" dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution

Organisatsioon, mis annab lisateavet hankemenetluse kohta: communauté de communes coeur de Garonne

8. Organisatsioonid

8.1. ORG-0001

Ametlik nimi: Avenue-Web Systèmes

Registreerimisnumber: F550FF57-CBB5-DE3D-923169E8A5EFBF74

Linn: Seyssinet-Pariset

Sihtnumber: 38170

Riik – jaotus (NUTS): Isère (FRK24)

Riik: Prantsusmaa

E-posti aadress: publications-joue@aws-france.com

Telefon: +33480041260

Selle organisatsiooni rollid:

TED eSender

8.1. ORG-0002

Ametlik nimi: COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE GARONNE

Registreerimisnumber: 3367

Postiaadress: 12 rue Notre Dame

Linn: Rieumes

Sihtnumber: 31370

Riik – jaotus (NUTS): Haute-Garonne (FRJ23)

Riik: Prantsusmaa

Kontaktpunkt: BLANC Paul-Marie

E-posti aadress: c.fernandez@cc-coeurdegaronne.fr

Telefon: 0561919496

Internetiaadress: <http://www.cc-coeurdegaronne.fr/>

Hankija profiil: <http://www.ladepeche-marchespublics.fr>

Selle organisatsiooni rollid:

Hankija

8.1. ORG-0003

Ametlik nimi: communauté de communes coeur de Garonne

Registreerimisnumber: F550FF86-EE1E-06F2-C1E17932FC7904F8

Postiaadress: 12 rue notre dame

Linn: Rieumes

Sihtnumber: 31370

Riik – jaotus (NUTS): Haute-Garonne (FRJ23)

Riik: Prantsusmaa

Kontaktpunkt: c.fernandez

E-posti aadress: accueil@cc-coeurdegaronne.fr

Telefon: 0561919496

Selle organisatsiooni rollid:

Organisatsioon, mis annab lisateavet hankemenetluse kohta

8.1. ORG-0004

Ametlik nimi: Tribunal administratif de Toulouse

Registreerimisnumber: F550FF95-C9D2-E810-D97341E00EC9B925

Postiaadress: 68, rue Raymond IV

Linn: Toulouse

Sihtnumber: 31068

Riik – jaotus (NUTS): Haute-Garonne (FRJ23)

Riik: Prantsusmaa

E-posti aadress: greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Telefon: 0562735757

Faks: 0562735740

Selle organisatsiooni rollid:

Vaidlustusorgan

Teave teate kohta

Teate tunnus/versioon: 041c569c-1c3a-42b5-a94d-8bfd5613791a - 01

Vormi liik: Hange

Teate liik: Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord

Teate alaliik: 19

Teate saatmise kuupäev: 27/01/2026 11:10:01 (UTC+01:00) Kesk-Euroopa aeg, Lääne-Euroopa suveaeg

Keeled, milles käesolev teade on ametlikult kättesaadav: prantsuse keel

Teate avaldamise number: 61327-2026

ELT S väljaande number: 19/2026

Avaldamise kuupäev: 28/01/2026